

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

**RÈGLEMENT 1101-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE FIXE SUR RUE MINIMALE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152 SUR LA RUE LÉONARD-DE VINCI**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023, du projet de règlement 1101-114 modifiant le *Règlement de zonage 1101*, tiendra une assemblée publique de consultation le 13 mars 2023 à compter de 18 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'objet de ce règlement vise à réduire la distance minimale prescrite pour l'implantation d'un bâtiment principal sur un lot transversal dans la Zone I-152, par rapport à la rue Léonard-De Vinci seulement. Ainsi, la marge minimale prescrite en front de la rue Nobel demeure inchangée dans le cadre de cette modification.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement est joint en annexe pour consultation. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès du Service du greffe par téléphone au 450 922-7050 pendant les heures d'ouverture ou par courriel au [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca).

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 6 mars 2023.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, avocate  
Greffière

---

**Publication** : Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 6 mars 2023.

Avis de motion	2023-02-14
Premier projet de règlement	2023-02-14
Second projet	
Adoption	
Entrée en vigueur	

---

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101  
AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE FIXE SUR RUE  
MINIMALE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES  
ET DES NORMES DE LA ZONE I-152 SUR LA RUE  
LÉONARD-DE VINCI

---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la Zone I-152 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite sur la rue Léonard-De Vinci à 4,5 mètres afin de permettre l'agrandissement d'entreprises tout en préservant un espace suffisant pour permettre la plantation d'arbres en bordure de la voie publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023 sous le numéro 23-\*\*\*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1.** La grille des usages et des normes de la Zone I-152, faisant partie intégrante à titre d'annexe « A » du *Règlement de zonage 1101*, est modifiée en ajoutant, à la rubrique « fixe sur rue (et secondaire) minimale (m) », à l'intersection de la 1<sup>re</sup> colonne, une note (13), dont le texte doit se lire comme suit au bas de la grille :

(13) 4,5 mètres sur la rue Léonard-De Vinci.

**ARTICLE 2.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce \*\* (\*\*\*) jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois (2023).

---

Mario Lemay  
Maire

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière